



VILLE DE MARSILLARGUES

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du samedi 06 mars 2021

Convoqué le vingt-six février 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Jean Moulin le samedi 06 mars 2021 à 09h00 sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de la Ville de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présent au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoints au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Monsieur Ali BENFATAH, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Francis GARNIER, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD (présent de 9 h 00 à 9 h 05), Madame Aurore WALDURA, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Brahim ABDENNOURI ayant donné procuration à Monsieur Joël INGUIMBERT
Monsieur Christophe DESCARREGA ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER
Madame Ludyvine HALLÉ, ayant donné procuration à Madame Christelle COCCA
Monsieur Ludovic LAGARDE, ayant donné procuration à Monsieur David COULOMB

ADOPTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur Geoffrey SOMMER comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2021

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour du Conseil municipal du 06 mars 2021 et propose de retirer un point (Ressources Humaines – Transformation numérique – Création d'un contrat de projet « Chargé de transformation numérique »). L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Pour : 29 voix

Contre : 0

Absentions : 0

PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire présente les décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT :

- Décision 2021-1 : Attribution de l'avenant n°1 travaux de rénovation du bâtiment et des locaux de l'Hôtel de ville, consultation 2019T02 lot n°5 – ouvrage en pierre enduits
- Décision 2021-2 : Attribution de l'accord-cadre travaux de voirie 2021-2022, consultation 2021T01
- Décision 2021-3 : Attribution de l'avenant n°2 assistance technique en restauration collective

I- RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 23 voix

Contre : 0

Abstentions : 5 (M. Francis GARNIER, Mme Anne-Marie VALAT, Mme Géraldine MARTINETTI, Mme Aurore WALDURA, M. Maamar MAMECHE).

II- RESSOURCES HUMAINES – CENTRE SOCIOCULTUREL – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 28 voix

Contre : 0

Absentions : 0

III- RESSOURCES HUMAINES – TRANSFORMATION NUMÉRIQUE – CONTRAT DE PROJET

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

IV- SÉCURITÉ – MANŒUVRES ET EXERCICES - CONVENTION AVEC LE S.D.I.S. 34

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 28 voix

Contre : 0

Absentions : 0

V- ARCHIVES – GESTION DES ARCHIVES CONTEMPORAINES – CONVENTION AVEC LE CDG34

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 28 voix

Contre : 0

Absentions : 0

Compte rendu du Conseil Municipal du samedi 06 mars 2021

VI- ENVIRONNEMENT – JARDINS DE LA VIDOURLENQUE – CONVENTION

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 28 voix

Contre : 0

Absentions : 0

VII- NUMÉRIQUE – TRÈS HAUT DÉBIT – CONVENTION AVEC HÉRAULT THD

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 28 voix

Contre : 0

Absentions : 0

VIII- AFFAIRES SCOLAIRES – CITOYENNETÉ – ADHÉSION À LA MAISON DE L'EUROPE

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 28 voix

Contre : 0

Absentions : 0

IX- FINANCES – VÉHICULES MUNICIPAUX – SORTIE DE L'INVENTAIRE

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 28 voix

Contre : 0

Absentions : 0

X- FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2021 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 28 voix

Contre : 0

Absentions : 0

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 10 heures 45.

À Marsillargues, le 08 mars 2021

Monsieur le Maire,
Patrice SPEZIALE



Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché à l'Hôtel de Ville et mis en ligne sur le site internet sous sept jours.